



# POLITIQUE DE SOUTIEN ÉDUCATIF ÉCOLE EUROPÉENNE DE MOL

École secondaire

## Table des matières

Contexte .....	3
Philosophie de l'école .....	3
Stimulation académique .....	3
Communication avec les représentants légaux .....	4
Bien-être général et soutien social.....	4
Soutien éducatif.....	4
Documents.....	6
Analyse et identification des besoins .....	6
Calendrier de soutien éducatif.....	7
Priorités.....	9
Transition du cycle primaire vers le cycle secondaire .....	9
Schéma de transition .....	9
Le début dans le cycle secondaire .....	10
Objectifs du soutien éducatif.....	10
Soutien à la communication et au suivi .....	11
Équipe de soins .....	11
Détails du contrat de l'école secondaire.....	13
Dispositions particulières .....	13
Évaluation et promotion .....	13
L'élève ne peut pas intégrer .....	14
Procédure d'appel.....	14
Politique de confidentialité .....	14
Annexe 1: Tableau renseignant sur la composition du Groupe-conseil de soutien.....	15
Annexe 2: Modèle de Convention de soutien intensif A .....	17
Annexe 3: Modèle de Convention de soutien intensif B.....	28
Annexe 4: Modèle de plan d'apprentissage individuel dans le cadre du soutien modéré .....	32
Annexe 5: Modèle de plan d'apprentissage individuel dans le cadre du soutien intensif .....	36
Annexe 6: Modèle de plan d'apprentissage de group dans le cadre de soutien général.....	48
Références.....	51

## Contexte

L'École européenne est un environnement multilingue et multiculturel dans lequel l'importance fondamentale de la langue maternelle de l'enfant est sauvegardée le plus possible. L'École européenne offre un type d'enseignement académique général, avec des conditions d'apprentissage de plus en plus exigeantes. Ce parcours académique unique, qui implique un apprentissage hautement cognitif et abstrait, mène à l'obtention du baccalauréat européen. Différentes formes et niveaux de soutien sont fournis, visant à offrir une aide appropriée aux élèves qui éprouvent des difficultés et ont des besoins éducatifs spéciaux, à tout moment de leur parcours scolaire, afin qu'ils puissent se développer et progresser selon leur potentiel et être intégrés avec succès. (2012-05-D-15-en) (2012-05-D-14-en)

## Philosophie de l'école

L'École européenne de Mol s'engage à assurer le bien-être de ses élèves et à veiller à ce qu'ils puissent se développer dans une atmosphère de tolérance et de respect. En fournissant des soins de base à tous les élèves, nous essayons de créer un climat dans lequel l'apprentissage peut se dérouler de la meilleure façon possible. L'EE Mol vise à fournir un environnement sûr et inclusif pour tous les élèves. L'environnement sûr où l'individualité de chaque enfant est respectée est le plus important. En l'intégrant dans la vie quotidienne de l'école, nous espérons prévenir les problèmes. Notre atout réside dans le fait que nous sommes une petite école, ce qui nous permet de répondre aux besoins de chaque élève.

## Stimulation académique

Les Écoles européennes (EE) sont confrontées à des défis de plus en plus importants à mesure que la population des écoles se diversifie. Pour répondre aux besoins des élèves, sur la base de leur identification précoce, les enseignants utilisent différentes méthodes pédagogiques dans leurs classes.

**L'enseignement différencié :** La différenciation est le fondement d'un enseignement de qualité et efficace. Elle est essentielle, non seulement pour les élèves qui ont besoin de soutien, mais pour tout le monde. La différenciation pour répondre aux besoins de tous les élèves est la responsabilité de chaque enseignant travaillant à l'EE et doit avoir lieu dans la classe. L'enseignement différencié signifie qu'en planifiant et en dispensant les cours, les enseignants sont conscients et tiennent compte des différents styles d'apprentissage et des besoins de chaque élève. Dans les grands groupes présentant de nombreuses différences de niveau, un soutien en classe peut être organisé pour assurer un enseignement différencié.

**L'apprentissage encadré :** Pendant les périodes libres, les élèves sont invités à utiliser la salle d'étude, où ils sont encouragés à faire leurs devoirs et à préparer leurs cours dans un environnement calme et surveillé. Ils peuvent également se rendre à la bibliothèque pour faire de la lecture ou travailler ensemble sur des travaux scolaires. Des ordinateurs sont disponibles pour faire des recherches pour des projets ou pour travailler sur des devoirs.

**Orientation professionnelle :** Aux moments cruciaux du parcours scolaire, les élèves seront soutenus par les enseignants d'orientation professionnelle pour faire le bon choix personnel concernant leur programme scolaire.

## Communication avec les représentants légaux

Les Écoles européennes considèrent que lorsque les parents sont impliqués dans l'éducation de leurs enfants et coopèrent avec l'école, les enfants réussissent mieux et obtiennent de meilleurs résultats. La communication entre l'école et les représentants légaux de l'élève doit être ouverte et régulière. Cette communication est faite conformément à l'article 24 du Règlement général des Ecoles européennes. Il est essentiel que les parents informent l'école de tout ce qui peut affecter les progrès de l'apprentissage de leur enfant.

Au cours du procès d'inscription, les parents sont invités à fournir à l'école toute information spécifique ou pertinente concernant les performances socio-émotionnelles ou académiques de leur enfant. L'EE Mol attend des parents qu'ils :

- suivent activement les progrès de leur enfant.;
- travaillent en étroite collaboration avec les conseillers pédagogiques;
- participent aux réunions organisées par l'école;
- informent l'école de tout progrès significatif et de toute évolution en rapport avec le soutien éducatif.

## Bien-être général et soutien social

L'école vise à investir dans le bien-être global des élèves en leur fournissant non seulement un soutien éducatif mais aussi un soutien social et émotionnel. Une équipe d'orientation composée d'enseignants est disponible pour aider à l'intégration des nouveaux élèves, pour écouter les élèves ayant des problèmes personnels et pour détecter le harcèlement à un stade précoce. Les enseignants de classe surveillent les problèmes scolaires, sociaux et personnels et cherchent des solutions appropriées si nécessaire.

De nombreuses activités sont organisées pendant la pause de midi pour permettre aux élèves de se défouler ou de se détendre entre les cours. Il peut s'agir d'activités sportives, de sports d'équipe, de TIC, de bibliothèques, de répétitions de musique pour des spectacles scolaires.

## Soutien éducatif

Dans certains cas, il est nécessaire de fournir un soutien supplémentaire en plus de la différenciation normale des classes. Bien que toutes les formes de soutien doivent être considérées comme progressives en principe, elles sont fondées sur la satisfaction des besoins de l'élève et un élève peut donc recevoir différents niveaux de soutien en même temps. e

<b>Structure du soutien éducatif</b>	
<b>Général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ donné dans ou en dehors de la classe</li> <li>○ petits groupes</li> <li>○ à court terme</li> <li>○ verticalement, horizontalement, dans ou entre les sections groupes organisés</li> <li>○ l'accent est mis sur les besoins des élèves</li> <li>○ planifié et des objectifs spécifiques établis</li> <li>○ des critères et des informations pour la réussite, inclus dans le PEG (Plan éducatif de groupe)</li> </ul>
<b>Modéré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ supplément au soutien général</li> <li>○ pour les élèves ayant des difficultés d'apprentissage (langue, troubles de la concentration, etc.) ou ayant besoin d'un soutien plus ciblé</li> <li>○ les élèves suivent le programme standard et sont évalués selon les critères et les objectifs d'apprentissage établis pour sa classe</li> <li>○ donné dans ou en dehors de la classe</li> <li>○ individuellement ou en petits groupes d'élèves ayant des besoins similaires</li> <li>○ à moyen terme</li> <li>○ verticalement, horizontalement, dans ou entre les sections groupes organisés</li> <li>○ l'accent est mis sur les besoins des élèves</li> <li>○ des objectifs d'apprentissage spécifiques et des critères d'évaluation des progrès de l'élève, inclus dans le PAI (Plan d'apprentissage individuel)</li> <li>○ les méthodes d'évaluation utilisées par l'enseignant de la matière peuvent être adaptées et des arrangements spéciaux peuvent être considérés comme appropriés.</li> </ul>
<b>Intensif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ donné pour aider les élèves à développer leurs compétences : connaissances, aptitudes et attitude.</li> <li>○ individuellement ou en petits groupes d'élèves ayant des besoins similaires</li> <li>○ donné dans ou en dehors de la classe</li> <li>○ des objectifs d'apprentissage spécifiques et des critères d'évaluation des progrès de l'élève, inclus dans le PAI (Plan d'apprentissage individuel)</li> <li>○ selon: <ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Soutien intensif A</li> </ul> </li> <li>○ pour les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux : besoins d'apprentissage, émotionnels, comportementaux ou physiques</li> <li>○ à la suite d'une évaluation par un expert des besoins individuels particuliers de l'élève et de la signature d'une convention entre le directeur et les parents.</li> <li>○ la fourniture au directeur du soutien intensif recommandé par le groupe conseil de soutien</li> <li>○ l'élève peut suivre un programme d'études ou un syllabus adapté</li> <li>○ à court, moyen ou long terme <ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Soutien intensif B</li> </ul> </li> <li>○ seulement à court terme</li> <li>○ le directeur peut décider de fournir un soutien intensif à un élève qui n'a pas de besoins éducatifs particuliers (par exemple, un soutien linguistique pour un élève qui ne peut pas suivre le programme scolaire).</li> </ul>

## Documents

### 1. Soutien général

- demande écrite adressée au conseiller pédagogique par les représentants légaux ou l'enseignant de l'élève
- Plan éducatif de groupe
- une information écrite aux représentants légaux de l'élève
- rapport sur les progrès de l'élève

### 2. Soutien modéré

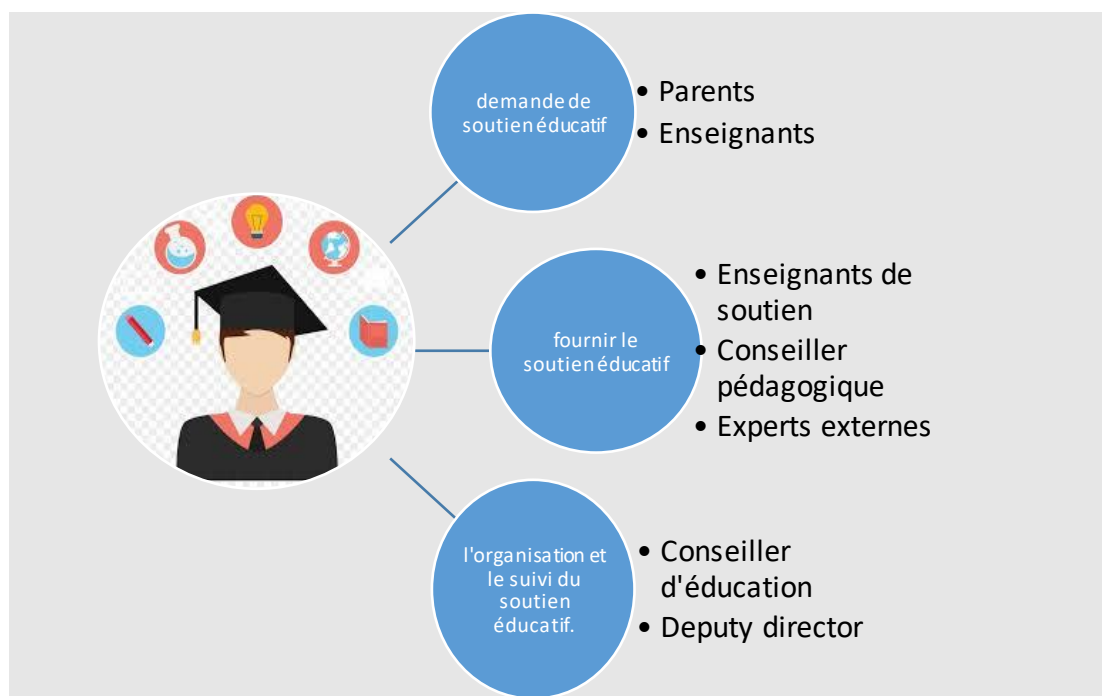
- demande écrite adressée au conseiller pédagogique par les représentants légaux ou l'enseignant de l'élève
- Plan d'apprentissage individuel pour chaque élève
- une information écrite aux représentants légaux de l'élève
- rapport sur les progrès de l'élève

### 3. Soutien intensif

- une évaluation formelle par un centre médical/psychologique et/ou multidisciplinaire
- minutes de la réunion
- Plan d'apprentissage individuel pour chaque élève et les objectifs à réaliser
- rapport sur les progrès de l'élève

## Analyse et identification des besoins

Compte tenu des différents styles et besoins d'apprentissage, l'EE Mol fournit un soutien éducatif et pédagogique adapté aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage. Le soutien éducatif ne peut être mis en œuvre avec succès et porter ses fruits que si toutes les parties prenantes à bord jouent un rôle actif, à savoir les élèves, les parents, les enseignants, les conseillers pédagogiques, le superviseur de l'école et les experts externes.



À l'arrivée d'un nouvel élève, les parents fournissent à l'école un rapport multidisciplinaire si l'enfant a été diagnostiqué avec une difficulté d'apprentissage particulière ou un trouble de l'apprentissage. Les nouveaux élèves qui arrivent à l'école sans difficultés d'apprentissage ou troubles de l'apprentissage préalablement identifiés sont observés de près par les enseignants et les conseillers pédagogiques.

À la fin de l'année scolaire, les conseils de classe peuvent recommander des élèves pour suivre des cours de soutien l'année scolaire suivante. En outre, au début de l'année scolaire, les enseignants peuvent proposer à certains élèves de suivre des cours de soutien à l'apprentissage. Cela peut également se produire après les rapports scolaires du premier trimestre et, exceptionnellement, après le rapport de mars. Les élèves eux-mêmes et leurs parents peuvent également consulter les enseignants sur la nécessité de suivre des cours de soutien à l'apprentissage.

## Calendrier de soutien éducatif

Mois	Actions
<b>juin</b>	Conseils de classe, les enseignants fournissent dans leur rapport une liste d'élèves qu'ils recommandent de suivre des cours de soutien au cours de la prochaine année scolaire.
<b>juillet</b>	Les conseillers pédagogiques, le coordinateur de l'aide à l'apprentissage et le Deputy Director établiront une liste provisoire des groupes à former pour l'année scolaire suivante.
<b>juillet/septembre</b>	Le conseiller pédagogique contactera les enseignants qui peuvent donner des cours de soutien pendant la prochaine année scolaire. Les groupes sont provisoirement assignés aux enseignants.
<b>septembre</b>	Il est demandé aux enseignants de la matière s'ils ont d'autres élèves qui devraient suivre les cours de soutien. Ils notent les besoins de chaque élève recommandé pour un soutien scolaire en fonction des déficiences spécifiques de cet élève et déterminent les domaines dans lesquels un soutien scolaire est nécessaire. Cela est ensuite consigné dans le programme individuel ou collectif et discuté avec l'enseignant de soutien.
<b>septembre/octobre</b>	Les groupes sont formés et attribués aux enseignants. Le programme de soutien est établi et publié. Les enseignants de soutien reçoivent les programmes d'études des enseignants des matières. (Ce rapport est continuellement mis à jour par l'enseignant de la matière). Les parents sont informés de la participation de leurs enfants aux classes de soutien.
<b>première semaine d'octobre</b>	Les cours sur le soutien scolaire commencent.
<b>novembre</b>	Le rapport de novembre est publié. Le coordinateur de soutien et les conseillers pédagogiques étudient les rapports afin d'identifier les élèves qui pourraient avoir besoin d'un soutien scolaire, ou ils sont contactés par les enseignants des matières pour leur présenter de nouveaux élèves.

<b>décembre</b>	De réunions enseignant de la matière - enseignant de soutien à l'apprentissage. L'enseignant de soutien informe les élèves et les parents des mesures prises pour répondre aux besoins identifiés par l'enseignant de la matière et met à jour le programme scolaire. Une décision est prise pour savoir si l'élève doit continuer à suivre les cours de soutien à l'apprentissage. L'enseignant de la matière et l'enseignant de soutien peuvent suggérer qu'un élève particulier n'a plus besoin de ce soutien. Ils en informeront le coordinateur du soutien par écrit. (Cela peut se produire à tout moment pendant l'année scolaire).
<b>janvier</b>	Conseils de classe : les rapports sur le soutien scolaire sont préparés par les enseignants de soutien. Ils les envoient aux parents avec le rapport de janvier.

Les enseignants de classe incluent dans leur rapport de conseil de classe une liste des nouveaux élèves proposés pour le soutien pour le deuxième trimestre de l'année scolaire. Les enseignants de la matière rédigent un nouveau plan d'apprentissage pour chaque élève en expliquant les déficiences spécifiques et en soulignant les domaines nécessitant un tutorat. Les parents sont informés de la nécessité pour leurs enfants de participer aux cours de soutien.

Les conseillers pédagogiques et le coordinateur de soutien examinent les groupes et les horaires afin d'apporter des ajustements, le cas échéant.

<b>Mois</b>	<b>Actions</b>
<b>janvier</b>	Réunions des enseignants de soutien scolaire - coordinateur de soutien - conseillers pédagogiques. Le fonctionnement général du système de soutien scolaire est abordé.
<b>février</b>	Réunions Coordonnateur du soutien - Coordonnateur de l'enseignement à distance - Coordonnateurs des matières.
<b>mars</b>	Le rapport de mars sera publié. Suite à ces résultats, certains élèves peuvent encore être signalés pour un soutien exceptionnel.
<b>avril</b>	Réunions des professeurs de classe - conseillers pédagogiques - coordinateur de soutien. Les professeurs de classe contactent les parents pour les informer de l'évolution du tutorat.
<b>mai/juin</b>	Cours sur le soutien pédagogique fin.
<b>juin</b>	Les enseignants de soutien préparent les rapports finaux pour les conseils de classe. Ils sont envoyés aux parents avec le rapport du second semestre.
<b>juillet</b>	Conseils de classe. Rapport final du coordinateur de soutien. Début du régime de soutien pour l'année scolaire suivante.



## Priorités

Le soutien à l'apprentissage s'applique à toutes les matières, mais la **priorité** est accordée à :

- Années 1-3
- Années 6&7 pré-BACC & BACC
- Nouveaux étudiants en difficulté
- Matières linguistiques et scientifiques
- Cours obligatoires au lieu de cours à option
- Élèves en grands groupes
- Possibilité de former un groupe (environ 5 personnes)
- Élèves doués

## Transition du cycle primaire vers le cycle secondaire

Afin d'assurer un bon transfert d'informations et de tenir les collègues de l'enseignement secondaire informés des besoins éducatifs des élèves de P5, la direction de l'école primaire, les enseignants des classes P5 et la direction de l'école secondaire et les conseillers pédagogiques se rencontrent à plusieurs reprises au cours de l'année scolaire.

### Schéma de transition

<b>janvier</b>	- Réunion sur les choix de matières L3 des élèves de P5	Direction / étudiants et enseignants P5
<b>février</b>	- Réunion d'information avec les parents de P5	Parents / direction / conseillers pédagogiques
<b>mars</b>	- Activités communes pour P5 et S1 - Rencontres individuelles avec les parents en rapport avec des besoins spécifiques	Les élèves P5 rencontrent les élèves S1 Parents et conseillers pédagogiques
<b>avril/mai</b>	- Activités communes pour P5 et S1 - Les ambassadeurs de l'enseignement secondaire se rendent dans les écoles primaires pour répondre aux questions des élèves de P5	Les élèves P5 rencontrent les élèves S1 Les élèves P5 rencontrent les élèves de l'enseignement secondaire
<b>juin</b>	- Visite d'échange, P5 vient à l'école secondaire - Participation au cross de l'école - Réunion sur les étudiants ayant des besoins éducatifs - Conseils de classe P5 - Journée sportive P5 et S1-2	Les élèves P5 suivent des cours dans l'école secondaire Élèves P5 et S1-3 Enseignants et conseillers pédagogiques Enseignants spécialisés Élèves participant à la journée sportive

## Le début dans le cycle secondaire

<b>premier jour</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ambassadeurs accueillent les nouveaux étudiants</li> <li>- Matinée avec l'enseignant de classe</li> <li>- Visite du bâtiment et de ses environs</li> <li>- Apprenez à connaître qui est qui : salle d'étude, bibliothèque, secrétariat, directeurs...</li> <li>- Dispositions pratiques : casiers, cartes de cantine</li> </ul>	<p>Ambassadeurs des élèves / Enseignants en classe / Conseillers pédagogiques</p> <p><b>Voir l'horaire séparé "Premier jour d'école"</b></p>
<b>fin de septembre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions (informelles) concernant les élèves ayant des difficultés ou des préoccupations d'ordre scolaire</li> </ul>	<p>Enseignant de classe / coordinateur de cycle / conseiller pédagogique / direction</p>
<b>premier semestre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme hebdomadaire de l'adaptation à l'école secondaire (tous les étudiants S1)</li> <li>- Apprendre à apprendre : compétences d'apprentissage</li> <li>- Formation aux compétences sociales</li> </ul>	<p>Conseiller pédagogique/équipe d'orientation/enseignant de classe</p>
<b>octobre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soirée d'information pour les parents (par classe)</li> <li>-</li> </ul>	<p>Les parents rencontrent l'enseignant de classe</p>
<b>novembre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion entre les parents et l'enseignant</li> <li>-</li> </ul>	<p>Les parents rencontrent les enseignants individuellement</p>
<b>deuxième semestre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de suivi de l'adaptation à l'école secondaire (élèves sélectionnés) - Apprendre à apprendre</li> <li>- Formation aux compétences sociales</li> </ul>	<p>Conseillers pédagogiques/ équipe d'orientation/ enseignant de classe</p>

## Objectifs du soutien éducatif

Les principaux objectifs du soutien éducatif :

- aider les élèves à surmonter leurs lacunes dans certaines matières et leur donner une base plus solide de connaissances et de compétences
- aider les élèves à améliorer leurs résultats dans ces matières afin qu'ils puissent passer à l'année scolaire suivante
- promouvoir l'autonomie des élèves en améliorant leurs aptitudes à l'étude dans une matière spécifique.
- guider et motiver les élèves doués (Challenge Project - un programme d'enrichissement mis en place pour les élèves qui ont besoin d'un défi supplémentaire)
- améliorer la coopération entre les enseignants
- introduire l'utilisation de plates-formes d'apprentissage virtuel pour aider à soutenir l'apprentissage des élèves
- tenir les parents régulièrement informés des progrès de leurs élèves

## Soutien à la communication et au suivi

L'enseignant de soutien est **en contact permanent avec l'enseignant de matière** pour aider l'élève à rattraper son retard dans les domaines où il est faible. En ce sens, l'enseignant de soutien doit constamment observer et évaluer les élèves. L'enseignant de soutien fournit du feedback sur le développement de l'élève à l'enseignant de matière, à l'enseignant de classe, au coordinateur de soutien et aux parents.

Ce feedback est structuré et régulièrement enregistré dans les **Plans éducatif de groupe du soutien général** et dans les **Plans d'apprentissage individuel du soutien modéré**. De cette manière, les progrès de l'élève peuvent être facilement suivis par d'autres enseignants de soutien et par les enseignants des matières enseignées les années suivantes. La mise à jour du PEG et du PAI rend les étudiants plus conscients de leurs propres progrès. À la fin de chaque trimestre, les parents sont informés des domaines à améliorer et des actions entreprises à l'école. Parfois, les parents peuvent décider d'améliorer le soutien scolaire offert par l'école en engageant un professeur particulier.

Le groupe conseil de soutien se réunit en octobre et en mai pour assurer le suivi des élèves à besoins éducatifs spéciaux (SEN) bénéficiant d'un **soutien intensif** et pour revoir les recommandations existantes énoncées dans **les conventions de soutien intensif**.

## Équipe de soins

Le Deputy Director, les conseillers pédagogiques, le conseiller pédagogique, le représentant de l'enseignant responsable et l'infirmière composent l'équipe de soins. L'équipe se réunit chaque semaine pour évaluer et analyser les besoins des élèves. Ils regardent :

- troubles physiques
- état émotionnel
- troubles d'apprentissage
- questions disciplinaires

L'infirmière scolaire offre une aide aux élèves ayant des problèmes physiques et les oriente vers le médecin scolaire si nécessaire. Les élèves qui ont besoin d'un soutien émotionnel sont pris en charge par le conseiller pédagogique. Le conseiller pédagogique est en contact direct avec des experts externes, psychologues et psychiatres, et assure avec eux le suivi des élèves qui ont besoin d'un accompagnement socio-émotionnel intensif. Le rôle des conseillers pédagogiques est d'organiser et de suivre le soutien scolaire des élèves qui ont des difficultés d'apprentissage. Les conseillers pédagogiques travaillent en étroite collaboration avec les enseignants de soutien et de matières et aident les parents à trouver des centres multidisciplinaires qui fournissent des rapports de diagnostic et des recommandations à l'école. Les conseillers pédagogiques, en collaboration avec le Deputy Director, suivent les élèves qui manquent de discipline et travaillent avec d'autres services de soutien communautaire, comme le JAC, si un suivi plus étroit est nécessaire.

L'équipe de soins guide et suit les élèves ayant des besoins différents. Si un suivi plus professionnel et plus étroit est nécessaire, l'équipe de soins contacte des experts externes. Cela conduit ensuite à un accord tripartite. Dans une convention tripartite, les parties contractantes sont l'école, le spécialiste offrant ses services et les représentants légaux de l'élève. Le rôle de l'école se limite à fournir un espace approprié à l'élève et au professionnel dont les services sont utilisés, à convenir d'un emploi du temps, en tenant dûment compte des autres activités dans la classe, et à assurer la coordination et le suivi par le biais des réunions du groupe consultatif de soutien. (2018-09-D-53-en-4)

## Principales parties du soutien éducatif.

Principales parties	Rôles	Responsabilités
Direction de l'école	Assure le suivi de l'organisation du soutien éducatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ évalue l'organisation du soutien éducatif</li> <li>○ informe les parents en cas de cessation du soutien éducatif</li> </ul>
Coordinateur de soutien	Organise et supervise le soutien éducatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ effectue une analyse préliminaire des besoins attendus</li> <li>○ donne suite aux suggestions des élèves en matière de soutien éducatif</li> <li>○ contacte et collabore régulièrement avec les enseignants de classe, les coordinateurs de matière et les enseignants de matière</li> <li>○ facilite le soutien et la coopération entre les enseignants des différentes matières</li> <li>○ suit les progrès des élèves</li> <li>○ diffuse des informations sur les équipements, les ressources et la formation continue</li> <li>○ un rapport en fin d'année scolaire évaluant les actions de soutien</li> <li>○</li> </ul>
Enseignant de soutien	Fournit un soutien académique et guide les progrès des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ prend en charge les besoins d'apprentissage individuels de l'élève</li> <li>○ travaille en étroite collaboration avec l'enseignant de la matière pour analyser les besoins de chaque élève.</li> <li>○ favorise et structure son processus de rattrapage scolaire en fournissant des explications, des conseils et des exercices à un niveau approprié pour chaque élève</li> <li>○ fournit du feedback sur les progrès de l'élève aux conseillers pédagogiques, aux enseignants de matière et aux parents.</li> </ul>
Assistant	Fournit un soutien continu en classe et rend compte des progrès des élèves	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ travaille au sein d'une équipe et entretient une relation de coopération et de respect avec les membres de l'équipe</li> <li>○ participe aux diverses activités qui contribuent à la formation globale de l'élève.</li> <li>○ Participe aux réunions organisées par la direction ou ses délégués</li> <li>○ aide les enseignants à planifier, préparer et aider l'élève SEN pendant ses activités en classe</li> <li>○ vérifie le travail de l'élève SEN et l'aide, si nécessaire, en lui donnant des explications supplémentaires</li> <li>○ prépare le matériel pédagogique pour l'élève SEN</li> <li>○ observe le comportement et le développement de l'élève SEN et communique ses observations aux enseignants.</li> </ul>
Conseiller pédagogique	Suit les progrès émotionnels de l'élève	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ partie de l'équipe de soins</li> <li>○ offre un soutien socio-émotionnel aux élèves et aux parents.</li> <li>○ médiateur entre l'école et les services de soutien locaux</li> </ul>
Thérapeute externe	Effectue des recherches multidisciplinaires et fournit des évaluations	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ fournit des rapports multidisciplinaires</li> <li>○ prépare les recommandations pour l'école</li> <li>○ prépare les recommandations pour les parents</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ fournit un soutien et une orientation socio-émotionnels au sein de l'école ou à l'extérieur de celle-ci.</li> </ul>
--	--	--

## Détails du contrat de l'école secondaire

[Lien vers le document.](#)

### Dispositions particulières

En plus de l'enseignement différencié en classe, les écoles proposent des arrangements spéciaux. Ces dispositions sont répertoriées et mises à la disposition des élèves lors des examens, tests et autres formes d'évaluation afin que l'élève puisse réaliser au mieux son potentiel. La liste des arrangements spéciaux est disponible dans le document "Soutien éducatif dans les Écoles européennes - Document de procédure" (2012-05-D-15). Les dispositions spéciales sont autorisées lorsqu'elles sont clairement liées au(x) besoin(s) diagnostiqué(s) de l'élève par le biais d'un rapport médical/psychologique/psycho-éducatif et/ou multidisciplinaire qui justifie ces dispositions spéciales. L'utilisation d'arrangements spéciaux sera décidée sur une base individuelle par l'équipe de gestion de l'école (jusqu'au S5 inclus) après consultation des parents et des enseignants. En S6 et S7, certains arrangements spéciaux peuvent être approuvés directement par le directeur. D'autres arrangements nécessitent l'approbation du Conseil d'inspection pour le cycle secondaire, selon la liste des deux catégories d'arrangements spéciaux figurant dans le document "Fourniture d'un soutien éducatif dans les Écoles européennes – Document de procédure" (2012-05-D-15) et annexé au document "Arrangements for implementing the European Baccalaureate Regulations" (2015-05-D-12).

Lorsque les conditions d'évaluation des examens du pré-baccalauréat et du baccalauréat risquent d'entraîner un désavantage en termes de performance - notamment lorsque les candidats présentent des besoins éducatifs spéciaux - en ne pouvant pas démontrer le niveau de compétence requis, des arrangements spéciaux peuvent être demandés et accordés pour les examens écrits et oraux. Ces dispositions particulières ne sont pas destinées à compenser un éventuel manque de connaissances ou de compétences. La procédure de demande d'arrangements spéciaux pour le baccalauréat européen est définie dans le document susmentionné "Fourniture d'un soutien éducatif dans les Écoles européennes - Document de procédure" (2012-05-D-15) et est annexée au document "Modalités d'application du règlement relatif au baccalauréat européen" (2015-05-D-12).

### Évaluation et promotion

Toutes les décisions concernant la promotion des enfants bénéficiant d'un soutien sont prises par le conseil de classe.

Si le programme scolaire et/ou le syllabus sont modifiés pour répondre aux besoins de l'élève, celui-ci ne sera pas promu. L'élève peut rester dans sa classe aussi longtemps que cela est bénéfique au développement social et scolaire de l'enfant.

Les élèves peuvent retourner au programme standard si toutes les conditions de promotion sont remplies. Avant la réinscription, l'élève doit atteindre le même niveau que tous les autres élèves. Les élèves de S5 doivent suivre le programme standard et répondre aux mêmes critères que tous les autres élèves pour être promus en S6.

## L'élève ne peut pas intégrer

Les Écoles européennes ne proposent pas un système éducatif totalement inclusif. Cela signifie que, malgré tous les efforts déployés par l'école, la poursuite de l'enseignement à l'École européenne peut ne pas être dans le meilleur intérêt de l'enfant. Cela peut se manifester avant l'admission ou pendant la scolarité de l'enfant.

À l'EE Mol, des questions spécifiques, relatives aux éventuels besoins éducatifs particuliers à prendre en compte, sont posées tout au long de la procédure d'inscription, et ce y compris lors des entretiens d'inscription et dans le formulaire d'inscription.

L'école doit être en mesure de prendre des dispositions appropriées pour l'intégration scolaire et sociale de l'élève. Si ce n'est pas le cas, l'école a le droit, à la discrétion du Groupe conseil de soutien, de déclarer qu'elle ne peut pas répondre aux besoins de l'élève et de recommander aux parents de chercher une solution alternative pour l'éducation de leur enfant dans un établissement mieux adapté et mieux équipé pour répondre aux besoins éducatifs et de développement de l'enfant. Dans ces circonstances, l'école aide les parents dans la mesure du possible.

L'EE Mol fournit aux parents, dont les enfants quittent l'école, une liste des établissements d'enseignement environnants et les aide à contacter les écoles de leur choix. Les élèves qui rencontrent des difficultés linguistiques pour suivre le programme de l'EE se voient proposer un programme adapté afin de les préparer à un système éducatif autre que l'EE. Le programme adapté est proposé soit dans l'année scolaire qui suit la promotion, soit après la promotion, l'année scolaire suivante.

## Procédure d'appel

Article 62 du règlement général des Écoles Européennes

<https://www.eursc.eu/BasicTexts/2014-03-D-14-en-8.pdf>

## Politique de confidentialité

<https://www.esmol.be/storage/files/2018-06-d-21-en-4-european-school-privacy-statement-1576241295.pdf>

## Annexe 1 : Tableau renseignant sur la composition du Groupe-conseil de soutien

## RÉUNION DU GROUPE CONSEIL DE SOUTIEN

Date de la réunion : ...

Personnes qui participent : ...

Position	Nom	Signature
Parent/représentant légal		
Directeur ou son délégué		
Coordinateur de soutien		
Coordinateur de l'année ...		
Conseiller d'école		
Enseignant principal		
...		



## Annexe 2 : Modèle de Convention de soutien intensif A

## CONVENTION DE SOUTIEN INTENSIF

Par la présente, une convention est conclue entre

..., directeur

et

..., parent/représentant légal

Vu les articles 1-7 de la présente convention

Vu le règlement général des Écoles européennes

Vu la politique en matière d'offre de soutien éducatif dans les Écoles européennes

Relative à l'offre d'un soutien éducatif intensif

à ..., né le ...

Élève de ... année de l'école secondaire, en section linguistique ...

pour la période du ... au ...

Tout fait nouveau ou inconnu au moment de rédiger la présente convention peut en entraîner la révision.

Lieu MOL, Date ...

Directeur

Parent/représentant légal

## Articles de la présente convention :

**Article 1 :** Conformément aux décisions du conseil supérieur des Écoles européennes des 3, 4 et 5 décembre 2012 relatives à l'offre de soutien éducatif dans les Écoles européennes et aux modalités d'application régissant l'admission des élèves présentant des besoins spécifiques au soutien intensif, la présente convention vise à définir les responsabilités des parties contractantes, les conditions d'admission au soutien intensif et le plan d'apprentissage individuel à prévoir.

Le soutien intensif est offert aux élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques : besoins aux plans pédagogique, affectif, comportemental ou physique. Si l'intervention d'un thérapeute extérieur est nécessaire (essentiellement un logopède ou un psychomotricien), le soutien est assuré sur base d'une convention tripartite conclue entre l'école, les parents/représentants légaux et le thérapeute.

**Article 2 :** Dans l'optique de l'admission de l'élève au soutien intensif, les parties contractantes s'engagent par la présente à fournir toutes les informations nécessaires à la bonne identification de ses besoins spécifiques et/ou des mesures particulières à prendre.

Les élèves présentant des besoins spécifiques sont admis dans les Écoles européennes et bénéficient d'un soutien intensif pour autant que leurs besoins éducatifs spécifiques leur permettent de suivre la scolarité dans la filière générale voire une scolarité spécifiquement adaptée. L'École peut se déclarer incompétente à admettre tout élève présentant des besoins éducatifs spécifiques tels qu'elle ne serait pas en mesure de lui fournir le soutien nécessaire. Dans ce cas, l'École peut refuser l'admission ou la poursuite de l'intégration dans un cadre scolaire général.

**Article 3 :** La présente convention règle le type d'admission (pleine ou partielle) et le soutien programmé. Celui-ci peut être assuré en classe ou hors de celle-ci, collectivement à de petits groupes d'élèves présentant des besoins similaires ou individuellement.

Elle prévoit un certificat mentionnant les disciplines dans lesquelles l'évaluation est normale et celles qui font l'objet d'une certification adaptée.

**Article 4 :** Une disposition pourra être ajoutée à la présente convention afin d'en étendre la portée à d'autres aspects de l'admission/intégration de l'élève concerné moyennant l'accord explicite des parties contractantes. La convention est individuelle et ses résultats font l'objet d'une évaluation et d'un bilan à la fin de l'année scolaire ou de la période au cours de laquelle elle a été proposée. Ce bilan servira de base aux critères et à la décision de progression ou de passage de classe au terme de l'année scolaire.

**Article 5 :** La présente convention inclut de plan d'apprentissage individuel de l'élève concerné. La proposition est formulée en détail par l'enseignant et l'équipe enseignante et de direction de la classe concernée.

**Article 6 :** Aux fins de la présente convention, l'admission/intégration de l'élève dans l'École est normalement décidée pour l'année scolaire complète. La convention doit donc être rédigée au moment de l'admission, voire éventuellement au terme d'une période d'observation. Le cas échéant, la convention peut être adaptée en cours d'année scolaire sur proposition du groupe conseil de soutien.

**Article 7 :** En cas de rejet de la demande d'admission au soutien intensif, tout recours doit être formé auprès du Secrétaire général des Écoles européennes sous quinze jours de la notification de la décision.

Le Secrétaire général doit se prononcer dans un délai d'un mois à dater de la réception du recours.

En cas de désaccord avec la décision du Secrétaire général, un recours contentieux peut être formé devant la Chambre de recours conformément aux dispositions du Chapitre XI du règlement général des Écoles européennes.



## PLAN D'APPRENTISSAGE INDIVIDUEL DANS LE CADRE DE SOUTIEN INTENSIF

### Élève

Nom		Adresse du domicile	
Date de naissance		Nationalité	
Date d'inscription à l'école		Section et classe	
Nom du parent		Nom du parent	
Adresse du domicile		Adresse du domicile	
Numéro de téléphone		Numéro de téléphone	
Courriel		Courriel	

### Histoire des langues

Langues parlées à la maison	
Langue dominante	
Deuxième langue	
Troisième langue	
Informations supplémentaires	

Date du dernier rapport médical / psychologique / psychopédagogique et/ou multidisciplinaire :  
 ...

<b>Antécédents scolaires</b>  1. ...  2. ...	<b>Besoins médicaux</b> (allergies, diabète, etc.)  ...
--	--

Interventions de spécialistes	À L' ÉCOLE	EN DEHORS DE L' ÉCOLE	TEMPS CONSACRÉ	Objectif de l'intervention
<input type="checkbox"/> Parole/langue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> Motricité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> Physique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> Occupationnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> Guidance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> Psychologue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> Traitements médicaux / médecins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

**Descriptions des besoins spécifique de l'élève :**

**Points forts** (scolaires, sociaux/ affectifs / personnalité / extrascolaires)

**Défis** (faiblesses, difficultés)

**Centres d'intérêts et manière d'apprentissage de l'élève**





# SOUTIEN

<b>Objectifs du soutien</b> (Veuillez préciser quel(s) aspect(s) de la discipline / du domaine d'apprentissage est/sont ciblé(s))	<b>Personnes responsables</b>	<b>Méthode</b> (Quelles sont les méthodes utilisées pour atteindre les objectifs ?)	<b>Évaluation</b> (Quels outils sont utilisés pour évaluer les progrès ?)	<b>Progression</b> À retravailler (AR) Presque réalisée (PR) Réalisée (R)		
				Date AR / /	Date PR / /	D a t e R  /  /
				Date AR / /	Date PR / /	D a t e R  /  /



CONFIDENTIEL

				Date AR / /	Date PR / /	D a t e R  /  /
				Date AR / /	Date PR / /	D a t e R  /  /

Plan d'apprentissage individuel rédigé

par :

Signature

Nom

---

---

Lieu

École Européenne de MOL

---

Date

---

## Annexe 3 : Modèle de Convention de soutien intensif B

## CONVENTION DE SOUTIEN INTENSIF B

---

### Élève

Nom		Adresse du domicile	
Date de naissance		Nationalité	
Date d'inscription à l'école		Section et classe	
Nom du parent		Nom du parent	
Adresse du domicile		Adresse du domicile	
Numéro de téléphone		Numéro de téléphone	
Courriel		Courriel	

### Histoire des langues

Langues parlées à la maison	
Langue dominante	
Deuxième langue	
Troisième langue	
Informations supplémentaires	



**Historique**

**Accord scolaire**

-



CONFIDENTIEL

**Commentaires des enseignants**

**Date**

## Annexe 4 : Modèle de plan d'apprentissage individuel dans le cadre du soutien modéré



accompagnant le rapport



## Individual Learning Plan (Moderate Learning Support)

Subject	Name of Pupil	Hours of Support Per Week (e.g. 1 hour/week)	
Subject Teacher	Year Group & Language Section (e.g. S7 German)	Support Teacher	
Needs formulated by the subject teacher	Needs formulated by the pupil	Objectives of Support (Specify what aspect(s) of the subject/learning area is/are being targeted?)	Evaluation of Objectives (What tools are used to assess progress?)

Europawijk 100 - (BE) 2400 Mol

[www.esmol.be](http://www.esmol.be)

Administration - Administratie:

Tel. +32(0)14/56.31.01 | Fax +32(0)14/56.31.04 | e-mail: dir@esmol.be

Primaire - Primary - Lagere school:

Tel. +32(0)14/56.31.80 | Fax +32(0)14/56.31.83 | e-mail: prim@esmol.be

Secondaire - Secondary - Middelbare school:

Tel. +32(0)14/56.31.03 | Fax +32(0)14/56.31.41 | e-mail: sec@esmol.be



## Learning Support Report (Moderate Learning Support)

Name of Pupil	
Code of Support Class (on SMS) e.g. S5KL1ENA	
<p>Feedback on learning objectives and progress of the student.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>If applicable, use <u>progress criteria code</u> (See below) and explain in detail.</li> </ul> <p>***Progress criteria:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Needs more practice (NMP)</li> <li>Nearly achieved (NA)</li> <li>Achieved (A)</li> </ul>	
Signature / Name of Support Teacher	
<p style="text-align: center;">Europawijk 100 - (BE) 2400 Mol      <a href="http://www.esmol.be">www.esmol.be</a></p> <hr/> <p>Administration - Administratie:      Tel. +32(0)14/56.31.01   Fax +32(0)14/56.31.04   e-mail: dir@esmol.be          Primaire - Primary - Lagere school:      Tel. +32(0)14/56.31.80   Fax +32(0)14/56.31.83   e-mail: prim@esmol.be          Secondaire - Secondary - Middelbare school:      Tel. +32(0)14/56.31.03   Fax +32(0)14/56.31.41   e-mail: sec@esmol.be</p>	



## Annexe 5 : Modèle de plan d'apprentissage individuel dans le cadre du soutien intensif

## PLAN D'APPRENTISSAGE DE SOUTIEN INTENSIF

### Élève

Nom		Adresse du domicile	
Date de naissance		Nationalité	
Date d'inscription à l'école		Section et classe	
Nom du parent		Nom du parent	
Adresse du domicile		Adresse du domicile	
Numéro de téléphone		Numéro de téléphone	
Courriel		Courriel	

### Histoire des langues

Langues parlées à la maison	
Langue dominante	
Deuxième langue	
Troisième langue	
Informations supplémentaires	

Date du dernier rapport médical / psychologique / psychopédagogique et/ou multidisciplinaire :  
 ...

<b>Antécédents scolaires</b>  1. ...  2. ...	<b>Besoins médicaux</b> (allergies, diabète, etc.)  ...
--	--

Interventions de spécialistes	À L' ÉCOLE	EN DEHORS DE L' ÉCOLE	TEMPS CONSACRÉ	Objectif de l'intervention
<input type="checkbox"/> Parole/langue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> Motricité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> Physique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> Occupationnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> Guidance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> Psychologue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> Traitements médicaux / médecins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

**Descriptions des besoins spécifique de l'élève :**

**Points forts** (scolaires, sociaux/ affectifs / personnalité / extrascolaires)

**Défis** (faiblesses, difficultés)

**Centres d'intérêts et manière d'apprentissage de l'élève**





## SOUTIEN

Objectifs du soutien (Veuillez préciser quel(s) aspect(s) de la discipline / du domaine d'apprentissage est/sont ciblé(s))	Personnes responsables	Méthode (Quelles sont les méthodes utilisées pour atteindre les objectifs ?)	Évaluation (Quels outils sont utilisés pour évaluer les progrès ?)	Progression		
				À retravailler (AR) Presque réalisé (PR) Réalisé (R)		
				Date AR / /	Date PR / /	Date R / /
				Date AR / /	Date PR / /	Date R / /
				Date AR / /	Date PR / /	Date R / /
				Date AR / /	Date PR / /	Date R / /

Plan d'apprentissage individuel rédigé par :

Nom

---

Lieu

École Européenne de MOL

---


Date

---

Signature

---

accompagnant le rapport

 <h2 style="margin: 0;">Individual Learning Plan (Intensive Support)</h2>			
<b>Pupil Name</b>		<b>Year Group &amp; Language Section</b> (e.g. S7 German)	
<b>Support Teacher</b>		<b>Hours of Support Per Week</b> (e.g. 1hour/week)	<input type="checkbox"/> In Class
<b>Identified Needs</b>			<input type="checkbox"/> Individual <input type="checkbox"/> Intensive <input type="checkbox"/> Moderate <input type="checkbox"/> Learning to learn
<b>Objectives of Support</b>			
<b>Resources and Methods</b>			

Europawijk 100 - (BE) 2400 Mol

[www.esmol.be](http://www.esmol.be)

Administration - Administratie: Tel. +32(0)14/56.31.01 | Fax +32(0)14/56.31.04 | e-mail: dir@esmol.be  
Primaire - Primary - Lagere school: Tel. +32(0)14/56.31.80 | Fax +32(0)14/56.31.83 | e-mail: prim@esmol.be  
Secondaire - Secondary - Middelbare school: Tel. +32(0)14/56.31.03 | Fax +32(0)14/56.31.41 | e-mail: sec@esmol.be



## Learning Support Report (Intensive Support)

<b>Name of Pupil</b>	
<b>Code of Support Class (on SMS)</b> e.g. S5KL1ENA	
<b>Feedback on learning objectives and progress of the student.</b>  - If applicable, use progress criteria code (See below) and explain in detail.  <b>***Progress criteria:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Needs more practice (NMP)</li> <li>• Nearly achieved (NA)</li> <li>• Achieved (A)</li> </ul>	
<b>Signature / Name of Support Teacher</b>	



CONFIDENTIEL

Europawijk 100 - (BE) 2400 Mol

[www.esmol.be](http://www.esmol.be)

Administration - Administratie:	Tel. +32(0)14/56.31.01	Fax +32(0)14/56.31.04	e-mail: dir@esmol.be
Primaire - Primary - Lagere school:	Tel. +32(0)14/56.31.80	Fax +32(0)14/56.31.83	e-mail: prim@esmol.be
Secondaire - Secondary - Middelbare school:	Tel. +32(0)14/56.31.03	Fax +32(0)14/56.31.41	e-mail: sec@esmol.be



Annexe 6 : Modèle de plan d'apprentissage de group dans le cadre de soutien général (accompagnant le rapport)





## Group Learning Plan (General Learning Support)

Subject	Name of pupil	Hours of Support Per Week (e.g. 1 hour/week)	
Subject Teacher	Year Group & Language Section (e.g. S7 German)	Support Teacher	
Needs formulated by the subject teacher	Needs formulated by the pupil	Objectives of Support (Specify what aspect(s) of the subject/learning area is/are being targeted?)	Evaluation of Objectives (What tools are used to assess progress?)

Europawijk 100 - (BE) 2400 Mol

[www.esmol.be](http://www.esmol.be)

Administration - Administratie:

Tel. +32(0)14/56.31.01 | Fax +32(0)14/56.31.04 | e-mail: dir@esmol.be

Primaire - Primary - Lagere school:

Tel. +32(0)14/56.31.80 | Fax +32(0)14/56.31.83 | e-mail: prim@esmol.be

Secondaire - Secondary - Middelbare school:

Tel. +32(0)14/56.31.03 | Fax +32(0)14/56.31.41 | e-mail: sec@esmol.be



# Learning Support Report (General Learning Support)

Name of Pupil	
Code of Support Class (on SMS) e.g. S5KL1ENA	
Feedback on learning objectives and progress of the student. <ul style="list-style-type: none"> <li>• If applicable, use <u>progress criteria code</u> (See below) and explain in detail.</li> </ul> <b>***Progress criteria:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Needs more practice (NMP)</li> <li>• Nearly achieved (NA)</li> <li>• Achieved (A)</li> </ul>	
Signature / Name of Support Teacher	

Europawijk 100 - (BE) 2400 Mol

[www.esmol.be](http://www.esmol.be)

Administration - Administratie:

Tel. +32(0)14/56.31.01 | Fax +32(0)14/56.31.04 | e-mail: dir@esmol.be

Primaire - Primary - Lagere school:

Tel. +32(0)14/56.31.80 | Fax +32(0)14/56.31.83 | e-mail: prim@esmol.be

Secondaire - Secondary - Middelbare school:

Tel. +32(0)14/56.31.03 | Fax +32(0)14/56.31.41 | e-mail: sec@esmol.be

## Références

- Arrangements for Implementing the Regulations of the European Baccalaureate (2015-05-D-12)
- Core Elements of School Specific Guidelines on Educational Support (2019-06-D-9-en-2)
- Evaluation Report on the Implementation of the Educational Support Policy in the European Schools (2018-09-D-53-en-4)
- General Rules of the European Schools (2014-03-D-14-en-8)
- Job Description of a SEN Assistant (2011-07-D-1-en-1)
- Policy on the Provision of Educational Support in the European Schools (2012-05-D-14-en-9)
- Provision of Educational Support in the European Schools – Procedural Document (2012-05-D-15-en-12)